

Décision

Générale

colonial

Décision n° 913 Sureté.

n° 913

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 390 du 29 mars 1947 est et demeure rapportée. Le commis 10° échelon Abdi 1 djauma Boni est licencié de son emploi, pour compter du 1 août 1949, pour faute professionnelle grave dans l'exercice de ses fonctions.